

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26 février 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	2	3	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHEADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GAGNAIRE Gilles, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelynne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHABANAT Christine, LOURADOUR Patricia

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, Mélanie PLAZANET

Secrétaire de séance : BOUR Coline

MOTION

Délibération n° C053-2026 : Motion de soutien à l'association « Conte en Creuse » et appel à un renforcement de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Président propose au Conseil communautaire d'adopter la motion suivante :

1. Contexte et constats

Le Conseil communautaire,

- Rappelle que l'Association « Conte en Creuse » qui produit le *Festival du Conte* œuvre depuis de nombreuses années à la promotion du conte, de l'oralité et des arts vivants sur le territoire ;
- Souligne que ce festival constitue un événement culturel majeur, reconnu pour sa qualité artistique, son ancrage rural, son accessibilité au public et sa contribution à l'attractivité du territoire ;
- Constate que l'association porte un travail essentiel d'éducation artistique et culturelle, notamment auprès des publics éloignés de l'offre culturelle et des acteurs locaux ;
- Relève que le festival génère des retombées économiques et touristiques significatives, en lien avec les commerces, hébergements, artisans et partenaires locaux ;
- Observe que, malgré la mobilisation des bénévoles, des communes, de la Communauté de communes et de plusieurs partenaires, l'association fait face à une fragilité financière croissante, liée à l'augmentation des coûts de production, à la professionnalisation nécessaire de l'organisation et à la baisse ou stagnation de certaines aides extérieures ;
- Considère que la pérennité du festival dépend d'un soutien renforcé des partenaires institutionnels, au premier rang desquels la Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file en matière de culture ;

2. Position de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire :

- Réaffirme son attachement profond au Festival du Conte, à son rôle structurant pour la vie culturelle locale et à sa contribution à l'identité du territoire ;
- Exprime son soutien plein et entier à l'association et à ses bénévoles, dont l'engagement constitue un pilier essentiel de la réussite du festival ;
- Reconnait la nécessité d'un accompagnement renforcé pour consolider le modèle économique de l'événement et garantir sa continuité dans des conditions professionnelles et soutenables ;

3. Appel à la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil communautaire :

- Sollicite officiellement la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'elle renforce son soutien financier au Festival du Conte, dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux manifestations culturelles et aux projets structurants en milieu rural ;

- Demande que la Région étudie la possibilité d'un engagement pluriannuel, permettant à l'association Conte en Creuse de disposer d'une visibilité indispensable à la programmation artistique et à la gestion de l'événement ;
- Invite la Région à reconnaître le Festival du Conte comme un événement culturel d'intérêt régional, contribuant à la diffusion artistique, à l'égalité d'accès à la culture et au dynamisme des territoires ruraux ;

067-248719333-20260305-C053-2026-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026

4. Transmission

La présente motion sera :

- Transmise à M. le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- Adressée aux conseillers régionaux du territoire ;
- Communiquée à l'Association *Festival du Conte*, aux communes membres, aux conseillers départementaux des cantons concernés, aux parlementaires haut viennois.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour DECIDENT d'adopter la motion proposée.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 06 mars 2026

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

11 MARS 2026

